



N° et date de parution : 13 - 21/12/2006

Diffusion : Non renseigné

Périodicité : Hebdomadaire

Offresco\_13\_7\_6.pdf

Page : 7

Taille : 100 %

**... UNE CERTIFICATION  
POUR LES PME**

Infogreffe, via le site internet Certigreffe, propose aux TPE et PME de déposer et faire certifier leurs documents par l'emploi de signatures électroniques et d'accusés de réception électroniques. Le coût de ce service de certification s'élève à 19 euros par mois. Les petites entreprises ont aussi la possibilité de déposer leurs documents pour une durée de dix ans (dans la limite de 100 Méga octets) pour la somme de 145 euros.